

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle économique médical-santé Le Galien - Approbation des tarifs des parkings et places de stationnement pour l'année 2017

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération n° 028-17 C

objet **RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle économique médical-santé Le Galien - Approbation des tarifs des parkings et places de stationnement pour l'année 2017**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que dans le cadre de la création du pôle économique médical-santé, Chambéry métropole a acquis un plateau de 666 m² au sein du bâtiment Le Galien au parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux, dans l'objectif d'accompagner le développement de la filière médical-santé sur le thème de l'autonomie de la personne, sur la base de trois axes stratégiques :

- éducation/formation dans les domaines de la santé,
- prévention articulaire et locomotrice et activité physique adaptée,
- innovation technologique via une pépinière accueillant des start-up dans laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges orchestre ainsi le lien entre entreprises en création et développement, établissements de santé, laboratoires de recherche et professionnels de santé.

L'acquisition de ce plateau s'est accompagnée de huit places de garages et de six places de stationnement.

Par délibération n° 187-16 C du 21 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé les tarifs de location des bureaux pour l'année 2017.

Il convient de définir les tarifs des loyers des places de stationnement souterrain et des places de stationnement situées à l'extérieur pour l'année 2017 :

- places de stationnement souterrain : 50 € HT/m²/an.
- places de stationnement situées à l'extérieur : 30 € HT/m²/an.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs détaillés ci-dessus.

Article 2 : précise que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 028-17 C

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux -
Pôle économique médical-santé Le Galien - Approbation des tarifs
des parkings et places de stationnement pour l'année 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19077H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19077H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017